



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Secrétariat général

Service de la réglementation et des affaires générales

**ARRÊTÉ n° 2014-115/PREF/SG/SRAG
AUTORISANT UNE MANIFESTATION SPORTIVE
à SAINT-BARTHELEMY le dimanche 9 novembre 2014**

Le préfet délégué auprès de la représentante de l'état dans
les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- VU le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-048 du 20 août 2014 portant modification de l'arrêté du 14 février 2013 modifié accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès de la représentante de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU la demande en date du 3 septembre 2014 formulée par le service des sports de la collectivité de Saint-Barthélemy ;
- VU la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- VU l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 13 août 2014;
- VU l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 14 août 2014;
- VU l'avis favorable du SDIS en date du 19 août 2014 ;
- VU l'avis favorable de la DJSCS en date du 1^{er} octobre 2014 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

ARRÊTE

Article 1er : Le service des sports de la collectivité de Saint-Barthélemy, est autorisé à organiser une course pédestre, le dimanche 9 novembre 2014, dont les détails des parcours sont annexés au présent arrêté :

Article 2 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

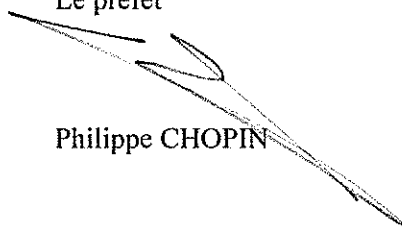
- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'une ambulance et de deux secouristes

Article 3 : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le Président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Martin, le 20 octobre 2014

Le préfet



Philippe CHOPIN

GUSTAVIA LOPPET



24ème édition - 09 novembre 2014

Liste et Positions des signaleurs et policiers

PARCOURS & INTERSECTIONS

07 H 00 Départ : Stade de SAINT-JEAN

Direction Piscine Territoriale

Emprunter la Route le long de l'étang de Saint-Jean

(1) Carrefour BERRY François

Direction « PONT de SAINT-JEAN »

(2) Carrefour Sortie Carénage et D209

Direction Centre Vaval

(3) Rond-point Vaval

(4) Carrefour (Anciennement SUZUKI)

(5) Carrefour Station-Service X Sortie Pompiers

(6) Rond-Point Tourmente

Direction « Z.I de PUBLIC »

(7) Carrefour des cocotiers

Direction Z.I de Public

Carrefour Plage de Public/UCDEM

Direction « PHARMACIE de GUSTAVIA »

Rue de la République

(8) Entrée du Port de Plaisance

(9) Carrefour du Sélect

Tourner à gauche

Emprunter la Rue du « GENERAL DE GAULLE »

(10) STOP de la Sous-Préfecture

Puis Tourner à droite

Emprunter la Rue « SAMUEL FAHLBERG »

(11) Carrefour «Samuel FAHLBERG/POPVITCH »

(12) Rond-Point de la Poste

Emprunter la Rue Jeanne d'Arc

Tourner à droite vers la PRESQU'ÎLE

Direction « HOTEL DE VILLE »

Emprunter la Rue Schoelcher

(13) Carrefour Rue Schoelcher & Marins

(14) Carrefour Rue Schoelcher & Fahlberg

Tourner à gauche vers le Rond-Point de la Poste

SIGNALEURS ou POLICIERS

Nathalie GRANDJEAN - Bénévole

Policier

Policier + Bénévole

GUMBS Jocelyn -Bénévole

BELTRAND Jean-Louis -Bénévole

Policiers (3)

Policier

Policier

Bénévoles (2)

BREGMESTRE Richard - Bénévole

Policier -ASVP

Bénévole

Policier

Policier - ASVP

LEDEE Eric - Bénévole

Bénévole

PARCOURS & INTERSECTIONS

SIGNALEURS ou POLICIERS

(12) Rond-Point de la Poste Rue du centenaire	Policier - ASVP
(11) Carrefour «Samuel FAHLBERG/POPVITCH »	Policier
(10) STOP de la Sous-Préfecture Au Restaurant « LE VIETNAM » Emprunter la Rue du Roi Oscar II Direction « ANCIENNE MAIRIE »	
(15) Carrefour des rues OSCAR II et de la Guadeloupe (Stop avant la Boulangerie Choisy)	Bénévole
(16) Carrefour des OSCAR II et de la FRANCE (Stop avant la Créperie) Direction « LE CALVAIRE » puis « DISPENSAIRE »	Bénévole
(6) Rond-Point Tourmente Direction « Z.I de PUBLIC »	Policiers (3)
(7) Carrefour des cocotiers Direction « PHARMACIE de GUSTAVIA » Rue de la République	Policier
(8) Entrée du Port de Plaisance	BREGMESTRE Richard - Bénévole
(9) Carrefour du Sélect Tourner à gauche Emprunter la Rue du « GENERAL DE GAULLE »	Policier - ASVP
(10) STOP de la Sous-Préfecture	
(11) Carrefour « POPOVITCH/Rue du Centenaire » Emprunter la Rue du Centenaire	Policier
(12) Rond-Point de la Poste Emprunter la Rue Jeanne d'Arc Tourner à droite vers la PRESQU'ÎLE Direction Musée-Bibliothèque	Policier - ASVP

RAVITO :

Parking de l'aéroport : Nathalie OGIER – JUDES Marie-Laure – Mélodie LAPLACE

Entrée de la collectivité : Joël GREAU – Anne BELTRAND – Chantal BREGMESTRE

Parking du dispensaire : Jean-Jacques MAGRAS – Raphael COINTRE – Prisca BROCHANT

GUSTAVIA LOPPET



24e édition - 09 novembre 2014

ITINERAIRE « PARCOURS de 5 Kms »

06 h 55 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale ,
- ⇒ Emprunter la Route le long de l'Etang de Saint-Jean
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite , emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AEROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la RUE DU CENTENAIRE en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après 5 KMS

GUSTAVIA LOPPET



24e édition - 09 novembre 2014

ITINERAIRE « PARCOURS de 10 Kms »

07 h 00 Départ : STADE de SAINT-JEAN

- ⇒ Direction Piscine Territoriale ,
- ⇒ Emprunter la Route le long de l'Etang de Saint-Jean
- ⇒ Direction, « PONT DE SAINT-JEAN » (EDEN ROCK)
- ⇒ Au STOP, tourner à droite , emprunter la D 209
- ⇒ Direction Rond-Point « CENTRE VAVAL »
- ⇒ Contourner le « CARREFOUR DU CENTRE VAVAL » se diriger vers l'AEROPORT
- ⇒ Direction Aéroport, puis la « TOURMENTE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE »
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC)
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENERAL DE GAULLE »
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la RUE DU CENTENAIRE en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE
- ⇒ Direction, « HOTEL DE VILLE » (RUE PITEA)
- ⇒ Emprunter la RUE SCHOELCHER, jusqu'au croisement de la RUE DE BRUYN,
- ⇒ Tourner à gauche, vers le rond-point de « LA POSTE »
- ⇒ Emprunter la RUE DU CENTENAIRE, (EGLISE ANGLICANE),
- ⇒ Au restaurant « LE VIETNAM », emprunter la RUE DU ROI OSCAR II
- ⇒ Direction « ANCIENNE MAIRIE » (RUE AUGUST NYMAN)
- ⇒ Continuer en direction du « CALVAIRE », Puis passer, devant « LE DISPENSAIRE »
- ⇒ Rond-Point « TOURMENTE », se diriger vers gauche
- ⇒ Direction « ZONE INDUSTRIELLE DE PUBLIC » (D210)
- ⇒ Puis « QUAI COMMERCIAL DE PUBLIC »
- ⇒ Ensuite, « PHARMACIE DE GUSTAVIA », Emprunter la Rue de la République
- ⇒ AU SELECT, tourner à gauche,
- ⇒ Emprunter la « RUE GENRAL DE GAULLE»
- ⇒ Puis, tourner à droite, vers « l'EGLISE ANGLICANE »
- ⇒ Emprunter la RUE DU CENTENAIRE en se dirigeant vers « LA POSTE »
- ⇒ Au rond-point de « LA POSTE », se diriger à droite vers « LA POINTE »
- ⇒ Emprunter la RUE JEANNE d'ARC, jusqu'à « VIANNEY COIFFURE »
- ⇒ Tourner à droite, vers la « PRESQU'ÎLE », Direction MUSEE-BIBLIOTHEQUE

Arrivée au Parvis du WALL-HOUSE après 10 KMS

GUSTAVIA LOPPET



24e édition ~ 09 novembre 2014

LISTE des SIGNALEURS

	NOM - PRENOM		N° de PERMIS	Date de Naissance
1	OUTIL Jean-Marc		CHRONO	
2	ESTIENNE Brigitte		CHRONO	
3	GREAUX Joel	S	860996310006	24/02/1962
4	GUMBS Jocelyn	S	FT 94 723	28/12/1969
5	DEFFONTIS Alexandra	S	031106100396	07/06/1985
6	JUDES Marie-Laure	S	051196300012	29/10/1985
7	DARPHIN Sonia	S	890696310012	08/01/1972
8	COINTRE Raphaël	S	070696300100	08/11/1980
9	LAPLACE Mélodie	S	040796300081	04/04/1987
10	LEDEE Eric	S	860896310008	19/04/1968
11	ROSEY Jean-Pierre	S	960696300018	14/07/1978
12	GRANDJEAN Nathalie	S	821124310262	31/05/1963

S = SIGNALEUR